



# Communiqué de presse

## Retraites : l'approche comptable de la Cour des comptes conforte FO dans son opposition au régime unique par points

Dans le cadre de son rapport annuel sur la Sécurité sociale, la Cour des comptes pointe notamment le coût des départs anticipés, dont les départs pour carrières longues ou pour pénibilité, qu'elle évalue à près de 14 milliards d'euros. Elle entendrait dissuader le gouvernement d'en maintenir le principe qu'elle ne s'y prendrait pas autrement tant prédomine sur le dossier des retraites la question financière.

Dans le même temps, la Cour souligne, cette fois à juste titre, l'enjeu de l'exclusion croissante des seniors de l'emploi, que FO n'a eu de cesse de mettre en avant pour contrer le bien fondé des injonctions gouvernementales et des employeurs à travailler plus longtemps.

Il y a là un message quelque peu contradictoire : comment plaider pour mettre en cause les départs anticipés justifiés quand dans le même temps les politiques économiques et des entreprises ne permettent pas de garantir un emploi à celles et ceux qui le voudraient ?

Cela conforte en tout cas FO qui conteste une approche comptable des retraites, à laquelle conduirait inévitablement un régime unique par points entre les mains de l'Etat.

Pour sa part, FO revendique au contraire, dans le cadre du système actuel et de ses régimes, le maintien des dispositions de départs anticipés prenant en compte la pénibilité du travail et leur application à celles et ceux qui en sont écartés.

FO porte aussi la revendication d'instaurer une véritable obligation légale de maintien dans l'emploi et d'embauche pour les salariés âgés de plus de 53 ans.

Contacts :

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

✉ [yveyrier@force-ouvriere.fr](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.86.01

&

**Michel BEAUGAS**  
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi  
Et des Retraites**

✉ [mbeaugas@force-ouvriere.fr](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.84.07

Paris, le 10 octobre 2019